



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
**Commission de formation professionnelle
du pôle "Commerce"**

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
Rue Prévost-Martin 6
Case postale 192
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 333

Genève, le 1^{er} décembre 2021

Rapport d'activité législature 2018-2023
3^e année
(1^{er} décembre 2020 - 30 novembre 2021)

I. Bases légales de la commission

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

II. Compétences légales de la commission

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie le 11 mars 2021 et le 7 octobre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage, résultats de la surveillance).
Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) a développé un projet avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) afin de favoriser et développer l'information scolaire et professionnelle au sein des collèges du Cycle d'orientation (CO). Le principe est de permettre aux milieux professionnels d'informer directement les élèves au sein des écoles. A cette fin, un-e référent-e métiers sera

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

nommé-e par pôle de formation. Ce projet, porté par la FER est repoussé à la rentrée 2022.

- Présentation de l'association Geneva Skills qui œuvre pour développer les concours de métiers cantonaux et promouvoir la formation professionnelle initiale auprès des élèves du Cycle d'orientation.
- Bilan de la rentrée 2020. 2358 contrats d'apprentissage dual - c'est un record - ont été enregistrés, 687 contrats d'apprentissage sont concernés par l'aide financière proposée aux entreprises (prise en charge des 3 premiers salaires de l'apprenti-e).
- Préparation de la rentrée 2021
Situation des places d'apprentissage, il y a un léger déficit de places par rapport à 2019.
Recrutements en direct, ils ont été maintenus et le nombre de contrats signés est supérieur à celui de 2020.
Informations des écoles sur les résultats scolaires des apprentis. Les résultats ne sont pas pires que les autres années. Les mesures de soutien scolaire ont été bénéfiques.
- Présentation du projet e-apprentissage. L'objectif est d'aider les apprentis en situation précaire de pouvoir disposer de matériel informatique. L'achat d'un lot de 100 ordinateurs portables financés par le Rotary club est en cours. Un accompagnement sera mis en œuvre pour permettre aux apprentis de développer leurs compétences TIC.
- Effectifs de la rentrée en filières duale et plein-temps. Les effectifs sont constants en filière plein-temps mais en diminution en filière duale, principalement pour les employés de commerce profils élargis et maturité.
- Résultats des examens 2021. Contre toute attente, les taux de réussite 2021 sont supérieurs à ceux de 2019 (+1.2%).
- Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises. Les contrats peuvent être signés jusqu'à fin octobre 2021 et les demandes de soutien financier être transmises jusqu'en avril 2022.
- Mise en œuvre réforme du commerce de détail.
Autorisations de former, informations aux entreprises (OFPC). Les autorisations de former doivent être revues en regard des nouvelles exigences des Ortras. Les apprentis doivent notamment pouvoir utiliser les outils numériques sur le lieu de travail et disposer d'un accès à Internet. L'augmentation des exigences de la formation pour la filière AFP est préoccupante vu le profil des apprentis.

Travaux en cours au CEC E-Gourd (M. Dousse). L'HEFP accompagne la direction et le corps enseignant. Des formations sont en ligne via Konvink. Tous les éléments sont disponibles pour construire la première année de formation.

- Présentation des nouvelles exigences pour les formations d'employé-e de commerce AFP et CFC pour 2023.
L'augmentation des exigences de la formation pour la filière AFP est préoccupante vu le profil des apprentis. Faudra-t-il envisager une préparatoire Commerce pour entrer en apprentissage ?

IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

V. Frais de la commission

A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)*

Frs 1'662.50

B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)*

Néant.

C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)*

Néant.

D. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)*

Néant.

Romina FAA
Présidente



